



Le Brevet d'initiation aéronautique : mode d'emploi

LE BIA

Le Brevet d'initiation aéronautique (BIA) est un diplôme français de l'Education Nationale, délivré conjointement avec le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, du Logement et des Transports. Il sanctionne une culture générale dans le domaine aéronautique.

La Fédération Française d'Aéronautique (FFA) est également partenaire de la formation, en intégrant le diplôme dans son programme de bourses « Objectif pilote » (cf. p.4).

Prérequis

Même si aucun prérequis spécifique n'est nécessaire, certaines connaissances en mathématiques et physique, acquises à partir de la troisième, sont sollicitées. C'est pourquoi ce niveau minimum est recommandé.

Le BIA n'est cependant pas réservé aux collégiens, il s'agit d'un diplôme ouvert également aux niveaux supérieurs et aux adultes, de tous horizons.

L'examen

L'examen, organisé par les Académies, se déroule chaque année vers la fin mai. Il prend la forme d'un QCM de 100 questions qui portent sur les cinq thèmes étudiés au cours de l'année (20 points par thème) :

- connaissance des aéronefs
- aérodynamique et mécanique du vol
- météorologie
- réglementation, navigation et sécurité des vols
- histoire de l'aéronautique et de l'espace.

Une épreuve facultative (anglais aéronautique, pour nos élèves) est également proposée aux candidats. Les points supérieurs à 10 bonifient le résultat à l'examen, sinon l'épreuve n'est pas comptabilisée dans le total.

La note finale doit être supérieure ou égale à 50% pour l'obtention du diplôme.

Les modalités d'inscriptions seront exposées par l'Aéroclub en cours d'année.

Débouchés

Depuis 2020, le BIA est reconnu à l'échelle de l'Union Européenne comme épreuve théorique du brevet de pilotage ABL*, à condition qu'il ait été obtenu dans les 36 mois précédent le début de formation pratique.

Il apporte également une expérience supplémentaire pour toute orientation aéronautique, y compris militaire.

*Autorisation de Base LAPL, cf Fiche pratique en Annexe



LE BIA A L'AEROCUB DE SAVOIE

L'Aéroclub de Savoie dispense les cours au sein même de ses locaux. Situé sur l'aéroport de Chambéry Savoie Mt Blanc, le Concordia est un lieu d'apprentissage privilégié puisque les élèves sont au cœur même de l'activité aéronautique. La dernière date de cours est d'ailleurs consacrée à la visite des diverses installations de l'aéroport (terminaux, tour de contrôle, atelier de maintenance) *

Le pass sanitaire n'est, à ce jour, pas exigé.
Dans le cas de nouvelles restrictions, nous pourrions être amenés à diviser le groupe en 2 et alterner les semaines de présence, impliquant un travail personnel plus important.

40 heures de cours sont dispensées d'octobre à mai, à raison de 2h par semaine, le mercredi de 17h à 19h (hors vacances scolaires). L'équipe bénévole de 7 enseignants-pilotes privés est dirigée par un pilote certifié CAEA, obligatoire pour accueillir et dispenser la formation.

Une remise de diplômes, en présence de représentants des métiers de l'air (civils et militaires), est également prévue par le club (1^{ère} quinzaine de septembre). A cette occasion, tous les élèves **ayant été reçus** embarquent pour un vol de découverte de 20 minutes. Et pour ceux qui même ont obtenu la mention « Très bien », c'est un vol d'initiation au pilotage de 30 min, avec un instructeur, qui leur est proposé **

COÛT

Pour l'année 2022-2023, l'inscription au BIA s'élève à 85 €, comprenant les heures de cours, une participation aux vols de récompense, mais aussi le manuel de formation (fournit par l'Aéroclub).

Vous pouvez additionnellement choisir de souscrire à l'assurance Fédérale « Jeunes Ailes » ***, qui octroie certains avantages si l'élève obtient son BIA et décide de continuer sur une formation initiale de pilotage.

Ne s'agissant pas d'une adhésion à l'aéroclub, le BIA n'entre pas dans le dispositif national « Pass'sport ».

INSCRIPTIONS

ATTENTION ! Session limitée à 16 élèves.

Inscriptions par ordre de réception des dossiers COMPLETS

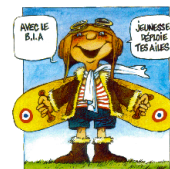
- présent dossier SIGNÉ
- fiche d'inscription complétée et signée
- photo
- paiement total CB, Espèces, CHQ vacances, Chèque (ordre aéroclub de Savoie)

AVANT LE 31/10/2021

*Sous réserve des restrictions liées au contexte sanitaire

**Reportés au printemps suivant en cas de mauvaise météo.

*** Cf descriptif en p.3



La Licence / Assurance Fédérale « Jeunes Ailes » Programme Objectif BIA



(Visuel de la licence Jeunes Ailes 2022 en cours)

- Obligatoirement associée à une formation au BIA.
- Durée de validité : du 1^{er} janvier au 30 juin 2023
- **Tarif 2022 : 25€**
- Assurance fédérale associée : individuelle accident avec capital de 5 000 € (décès, invalidité permanente totale ou partielle⁽¹⁾)

NB : Dans le cadre du BIA à l'ACS, cette assurance n'aura pas d'utilité puisque les élèves n'effectueront pas de vol en double commande. Le programme reste néanmoins intéressant pour les raisons qui suivent :

- 6 mois d'abonnement à Info-Pilote (de janvier à juin 2023)
- **À Partir du 1^{er} juin 2023 et en cas de réussite au BIA** : Si le jeune licencié « Jeunes Ailes » décide de poursuivre sa formation (ABL, LAPL ou PPL) en anticipant la prise de licence fédérale formule « Pilote / Assurance / Abonnement à Info-Pilote » 2023, alors les 6 derniers mois de la Licence / Assurance / Abonnement à Info-Pilote 2023 seront offerts et une ristourne de 40 € sera appliquée sur le tarif 2024. L'élève-pilote payera donc sa licence 2024 **84 € au lieu de 124 € ***
- Dans le cas d'une poursuite sur une formation au pilotage privé (ABL ou LAPL ou PPL), la licence Jeunes Ailes contractée l'année de passage du BIA octroie les bourses complémentaires décrites dans le programme « Objectif pilote » en p.4, même si le début de formation intervient une à plusieurs années après l'obtention du BIA, mais malgré tout dans la limite d'âge de 21 ans (limite du programme « Objectif pilote »)
- Dans le cadre du partenariat avec l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (ALAT), avoir souscrit à une licence Jeunes Ailes (quelle que soit son année d'obtention) ouvre également la possibilité de candidater aux sessions de Préparation Militaire Défense spécifiquement organisées pour les adhérents FFA, titulaires du BIA, de 16 à 21 ans, sans pour autant qu'ils soient engagés dans une formation de pilotage privé.

(1) Uniquement dans le cadre des 55 minutes initiation BIA. **N'assure pas un élève pilote dans le cadre d'une formation initiale au pilotage privé.** Voir la notice de l'assurance disponible sur www.ffa-aero.fr

* tarif indicatif sous réserve de modification des tarifs Licences, Assurances et abonnement Info-Pilote 2024

Programme FFA « Objectif pilote »

La Fédération Française Aéronautique (FFA) soutien l'accès à la formation aéronautique pour le plus grand nombre, à travers un programme de bourses « Objectif pilote ».

LE PROGRAMME

L'ambition du programme « objectif pilote » est d'aider les jeunes à devenir pilotes, en les faisant entrer dans nos clubs, et en accompagnant leur formation par la fixation d'objectifs (1^{er} lâché solo, obtention d'un brevet, d'une qualification additionnelle...). L'atteinte d'un objectif définit alloue une aide financière, gage de progression vers l'objectif suivant.

Objectif - Pilote	Montant de l'aide :
1er Lâché solo	335 €
ABL	335 €
ABL + BIA	500 €
Théorique PPL + BIA	75 €
Théorique PPL + lic. Jeunes Ailes + BIA	100 €
Théorique LAPL + BIA	75 €
Théorique LAPL + lic. Jeunes Ailes + BIA	100 €
PPL ou LAPL Complet	670 €
Qualification FCL 800 (Votige)	335 €
Qualification Montagne	335 €
Qualification Hydravion	335 €
Qualification de site Outre-Mer	335 €
Qualification IFR ou Vol de Nuit	335 €

*Montants 2022

Avec le BIA, un élève pilote peut majorer ses bourses lors de l'obtention de l'Attestation de Base LAPL et du PPL ou LAPL théorique. La Licence « Jeunes Ailes » souscrite l'année d'obtention du BIA majore additionally la bourse de ces objectifs.

LES DEMARCHES

Les demandes de bourses doivent être effectuées entre le 1^{er} octobre année n et le 30 septembre n+1, par les élèves de **moins de 21 ans**. Une bourse ne pourra être attribuée qu'une fois l'objectif atteint et les documents justificatifs envoyés à la FFA **dans les délais impartis**. Il est de la responsabilité de l'élève de faire le suivi avec son club de formation, qui fera alors le relais auprès de la FFA.

Rappel : la licence Jeunes Ailes peut avoir 1 à plusieurs années d'ancienneté, tant que l'objectif et la demande sont établis avant 21 ans, l'avantage de cette licence est maintenu pour le versement des bourses.

NB : Si l'élève atteint les 21 ans avant de réaliser un objectif, mais qu'il s'est déjà vu attribuer une bourse dans le cadre du programme avant sa date anniversaire, il bénéficiera d'une année supplémentaire pour obtenir la/les bourses relatives aux objectifs visés.

Signature représentant légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Date